

Lectra signe le contrat d'acquisition de Gerber Technology

Les deux entreprises ont franchi une nouvelle étape dans leur rapprochement.

Paris, jeudi 25 mars 2021 **Lectra a conclu aujourd'hui avec AIPCF VI LG Funding LP ("AIPCF VI LG"), filiale de American Industrial Partners, un contrat (Agreement and Plan of Merger) prévoyant le transfert de la propriété de Gerber Technology à Lectra, suite à l'approbation de l'opération par le Conseil d'administration de Lectra, réuni ce jour.**

Ce contrat, qui décrit les termes convenus par les deux entreprises, fait suite au protocole d'accord annoncé -consultation du Comité social et économique de Lectra.

L'opération reste soumise à l'autorisation de l'autorité réglementaire américaine, dont la décision est attendue au plus tard le 26 avril 2021.

Comme annoncé le 8 février 2021, Lectra acquerrait toutes les actions de Gerber Technology, sur une base financées par un emprunt auprès de trois banques et par la trésorerie du Groupe Lectra émises au bénéfice de AIPCF VI LG, actionnaire unique de Gerber Technology. Ainsi, le montant total de la transaction serait de 1,2 milliard de dollars, dont 800 millions de dollars en février 2021.

Les actionnaires de Lectra seraient invités à voter sur les nouvelles Lectra réservées à AIPCF VI LG lors d'une assemblée générale le 30 avril 2021. Un rapport contenant des informations complémentaires serait mis à la disposition des actionnaires avant cette date.

L'acquisition devrait ainsi être réalisée sous réserve d'un avis favorable de l'autorité

émission des actions nouvelles

Un actionnaire qui détenait 1% du capital

« En signant le contrat d'acquisition de Gerber Technology, nous avons franchi une étape importante dans le rapprochement majeur de l'ameublement. Nous sommes impatients de joindre nos efforts et de combiner les ressources des deux entreprises, afin de libérer le plus rapidement possible tout le potentiel de cette union pour nos clients et nos actionnaires », déclare Daniel Harari, Président-Directeur général de Lectra.

Après l'opération, AIPCF VI LG détiendrait 14,6% des actions Lectra et AIPCF VI LG 13,3%.

Par ailleurs, aux termes des accords conclus dans le cadre de la transaction (incluant un *stable shareholding agreement*) entre AIPCF VI LG et Lectra,

le statut de l'action de concert ne sera caractérisée.

